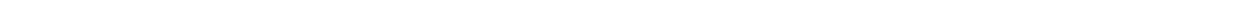




# **Projet social Centre social Auray**

## **“La maison des Alréen.ne.s”**

### **2022-2024**



---

## ***En guise d'introduction...***

### **Un projet ancien**

L'implantation d'un centre social à Auray n'est pas un projet récent. Une *Étude préliminaire à l'implantation d'un centre social* avait déjà été réalisée en 2012, portée par la ville et la CAF du Morbihan et réalisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne.

Parmi les enjeux repérés par cette étude, l'on notera les éléments suivants:

- Favoriser le lien social auprès des familles les plus fragiles et avec les groupes communautaires
- Développer les rencontres intergénérationnelles et le vivre ensemble
- S'inscrire dans la continuité des actions collectives portées par les acteurs sociaux Centre communal d'action social (CCAS)/Caisse d'allocations familiales (CAF)/Conseil départemental
- Être en complémentarité avec un service public très présent sur le territoire
- Étoffer un réseau partenarial avec les acteurs associatifs et les services publics
- Assurer une action de proximité auprès des habitants et l'animation d'un lieu identifié dans des locaux adaptés à l'animation collective.

Suite à cette étude et au positionnement des équipes municipales en place, il n'a pas semblé opportun de créer de toute pièce une telle structure, qui semblait au regard des services et des partenaires un outil supplémentaire non indispensable à la vie de la commune.

### **Des constats récurrents**

L'équipe municipale arrivée aux affaires en 2020, s'inscrivant dans la continuité d'une politique sociale menée "*depuis de nombreuses années*", constate cependant que "*les personnes les plus fragiles ou les plus éloignées des circuits institutionnels n'ont pas accès à*

*l'offre de services et d'accompagnement proposée*<sup>1</sup>, s'appuyant en cela sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville (2018), et au diagnostic social et de l'emploi du COMPAS.

Elle observe par ailleurs que *"le vivre ensemble et le lien social sont des sujets qui reviennent régulièrement comme des leviers pour questionner et mettre en pratique la vie dans la cité"*.

Enfin, soulignant le fait que, malgré une mobilisation des différents acteurs, *"l'offre apparaît peu lisible voire morcelée et peu efficace"*, la ville considère qu'il est ainsi démontré la *"nécessité d'une réponse coordonnée pour contribuer à la cohésion sociale du territoire"*.

### **Une ambition municipale, en partenariat avec la CAF du Morbihan**

Devant la récurrence des besoins identifiés, la ville d'Auray considère que la réponse appropriée est bien la création d'un centre social. En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Morbihan, mobilisant un fonds destiné au financement de la mise en œuvre en matière d'ingénierie de projet et avec l'appui du cabinet COPAS, elle lance la dynamique d'une préfiguration d'un centre social, dont on rappelle ci-après les grandes caractéristiques.

- *Un centre social à l'échelle de la ville*

En cohérence avec l'étude réalisée en 2012, qui précisait déjà qu'elle devait porter sur *"l'ensemble du territoire communal plutôt que de se concentrer uniquement sur le territoire repéré par le Contrat urbain de cohésion sociale (quartier du Gumenen)"*<sup>2</sup>, la ville indique d'emblée que le projet social *"devra faire apparaître la volonté d'ouverture du centre social sur l'ensemble de la ville et en direction de tous les habitants d'Auray"*<sup>3</sup>.

- *Un lieu ressource au service du pouvoir d'agir des alréennes et alréens*

À l'échelle de la ville, l'ambition est d'accompagner l'ensemble des habitants d'Auray, quelle que soit leur situation, dans la création d'activités, dans la participation à la vie de la cité, dans une visée d'émancipation et d'augmentation de leur pouvoir d'agir.

- *Une démarche participative*

Il est attendu, dès le départ, que les différentes étapes de la préfiguration doivent associer le plus possible les différents acteurs concernés: élus, services, équipements, associations et habitants de la ville d'Auray

- *Des options de portage ouvertes*

---

<sup>1</sup> Ville d'Auray, *Cahier des charges. Mission de préfiguration d'un centre social pour la ville d'Auray*, 2020

<sup>2</sup> Fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne, *Pré-diagnostic. Étude préliminaire à l'implantation d'un Centre social à Auray*, octobre 2012

<sup>3</sup> Ville d'Auray, *Cahier des charges. Mission de préfiguration d'un centre social pour la ville d'Auray*, 2020



Tout en appelant à une attention particulière sur la capacité des associations du territoire à porter ce centre social, la ville entend se voir proposer, dans la dernière phase de la préfiguration, différentes options de portage.

### **Les étapes de la préfiguration : du diagnostic au projet social**

Les trois grandes étapes de la préfiguration se sont succédées de février 2021 à janvier 2022, date de dépôt du présent projet social:

- diagnostic de territoire et pistes d'orientation
- travail sur les scénarios (orientations du centre social; options de portage)
- élaboration du projet social.

- *Une chronologie détaillée de la démarche*

On trouvera ci-dessous une chronologie détaillée des différentes étapes de la démarche.

### ***Reprise de la frise établie par la Politique de la ville, à partir de la version en Word...***

- *Une démarche participative*

Les différents acteurs d'Auray — élus, services, associations, habitants — ont été fortement impliqués à chacune des étapes décrites de manière exhaustive dans la frise chronologique présentée ci-dessus.

### **Le diagnostic**

Le diagnostic a notamment pris la forme d'une enquête auprès d'acteurs d'Auray

- 46 personnes ont été rencontrées à l'occasion d'entretiens (dont 18 associations)
- 184 questionnaires ont été renseignés par des habitants d'Auray
- 4 ateliers collectifs ont rassemblé 26 habitants d'Auray.

### **L'élaboration collective des composantes du projet social**

À partir du 6 juillet, un groupe de travail s'est constitué, composé d'élus, de représentants de services, d'associations et d'habitants. Il a travaillé successivement sur les *grandes orientations* du centre social et sur son *statut juridique*.



Ce groupe, rassemblant en moyenne une vingtaine de participants, a travaillé alternativement en séance plénière et en sous-groupes thématiques, permettant une implication très active de chaque participant.

Deux séances, les 7 et 28 septembre, ont été consacrées aux *grandes orientations* du centre social

Deux autres séances, les 19 et 28 octobre, ont permis de travailler sur différentes options de *statut* du centre social. Quatre options ont été présentées et discutées : une association déjà existante; une association *ad hoc*; un portage municipal; une structure coopérative, sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif.

Deux séances, enfin, les 16 novembre et 4 décembre, ont produit les éléments permettant de construire les Pôles d'activité et la programmation du centre social.

### **L'écriture collective du projet social**

Issu du groupe de travail précédemment évoqué, un groupe écriture s'est constitué, prenant en charge la rédaction collective du projet social.

Prenant en compte la situation sanitaire, c'est exclusivement à distance que le groupe a, les 16 décembre et 7 janvier

- adopté une trame de projet
- alimenté et discuté, sur une plate-forme numérique, un document partagé.

## ***Un diagnostic de territoire***

### **Quelques données socio-démographiques**

- *L'évolution générale de la population : la poursuite d'une dynamique de croissance*

La ville d'Auray connaît, au moins depuis les années 60, une dynamique de croissance qui lui permet de passer d'une population de 8 118 en 1960 à 13 627 habitants en 2017. Les données les plus récentes — 13 945 habitants en 2018, 14 564 habitants au 1er janvier 2022 — indiquent la poursuite d'une dynamique de croissance.

L'évolution ne s'observe cependant pas de manière uniforme dans la ville. On constate en effet deux fortes polarités, de valeur d'ailleurs quasi équivalente : négative pour le territoire Kerdrain-Kerudo, positive pour le territoire Zone-Sud-St-Goustan. Ces particularités territoriales sont d'autant plus remarquables qu'elles paraissent récentes. En effet, le diagnostic réalisé dans le cadre du Projet éducatif global de territoire en 2018<sup>4</sup> indique au contraire que, de 2008 à 2013, le territoire Kerdrain-Kerudo avait vu sa population croître de 16,4%, tandis que la Zone Sud-Saint-Goustan perdait des habitants.

---

<sup>4</sup> Ligue de l'enseignement, *Concevoir et élaborer un projet éducatif global de territoire – Diagnostic -*, Auray, mars 2018, p.10



Par ailleurs, ces évolutions devront être suivies avec attention, susceptibles d'être modifiées par les effets durables de la crise sanitaire sur les choix de vie et de logements de familles.

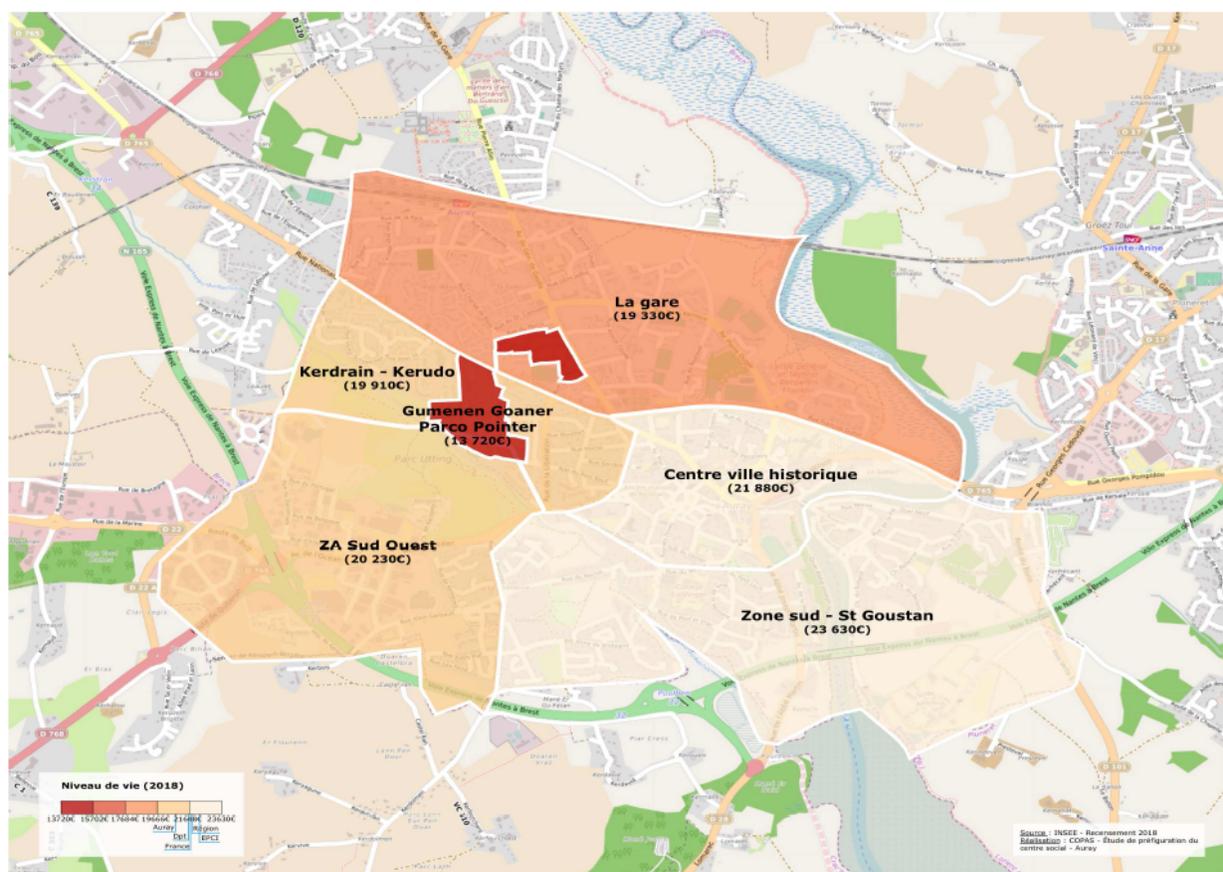
- *Une tendance générale au vieillissement de la population*

La dynamique générale récente de la population d'Auray nous invite à nous intéresser plus particulièrement à la pyramide des âges, dans une tendance nationale de vieillissement de la population.

On peut identifier 3 groupes de territoires distincts :

- Kerdrain-Kerudo compte une population plus jeune (indice à 67 et forme pyramidale de la pyramide des âges),
- La Gare et Za Sud-Ouest proche de la répartition nationale (indice autour de 80 et forme proche d'une tour de la pyramide des âges),
- Sud-Saint Goustan et Centre-ville Historique compte une population âgée très nombreuse (indice très supérieur de l'indice national et forme pyramidale inversée).

Les données recueillies permettent par ailleurs de constater que, en dehors du territoire du centre-ville, tous les territoires risquent de connaître un vieillissement important de leur population dans la décennie à venir.



- *Un niveau de vie globalement inférieur aux autres échelles de territoire*

La ville d'Auray se situe à un niveau inférieur à celui des autres territoires (de l'EPCI jusqu'à l'échelle nationale). 2 IRIS connaissent un niveau de vie supérieur : le centre-ville historique et Sud Saint Goustan. A l'inverse, les 2 IRIS du quartier prioritaire comptent un niveau de vie inférieur comparativement aux autres IRIS et aux autres territoires étudiés (écart allant de 320 € à 4 300 €).

Le QPV connaît un décrochage allant de 5 610 € (par rapport au territoire La Gare) jusqu'à 9 910 € (par rapport au territoire Sud-Saint Goustan) *Préciser que ce sont des données annuelles et par foyer*

La situation s'est nettement dégradée avec la crise sanitaire. Après une évolution positive, les habitants du quartier prioritaire ont perdu 970 € de revenu en 2020 et se retrouvent à un niveau inférieur à celui de l'année 2017.

- *Les structures familiales : un risque d'isolement croissant*

Indicateurs	Auray	
	Valeur	Evol. 2007-2017
<b>Nb de ménages d'une personne</b>	3 796	38,3 %
- hommes seuls	1 567	46,6 %
- femmes seules	2 229	33,0 %
<b>Autres ménages sans famille</b>	105	- 13,9 %
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est</b>	3 287	1,7 %
- un couple sans enfant	1 492	- 3,6 %
- un couple avec enfant(s)	1 114	0,4 %
- une famille monoparentale	681	18,6 %
<b>Ensemble</b>	7 188	17,9 %

Le tableau ci-dessus fait état d'un risque d'isolement pour 4 477 ménages (hommes seuls, femmes seules et familles monoparentales). L'augmentation importante sur les 10 années de référence (2007-2017) constitue en fait une prolongation d'une tendance plus ancienne : le diagnostic du PEG<sup>5</sup> indique en effet une baisse constante de la taille des ménages depuis la fin des années 60, passant d'une moyenne de 3,2 personnes par ménage en 1968 à 1,9 en 2013.

Les données recueillies nous apportent au moins deux éléments complémentaires. Tout d'abord, si les phénomènes de décohabitation et de séparation, alimentant la probabilité d'observer des ménages composés d'une seule personne ou des familles monoparentales, constituent une tendance nationale, l'on constate que la ville d'Auray présente des situations de solitude supérieures aux taux nationaux, et ceci pour toutes les tranches d'âge. Ensuite, si le phénomène de solitude doit être rapproché de la tendance au vieillissement de la population, déjà évoquée, et concerne tout particulièrement la tranche des 80 ans ou plus, l'on ne peut manquer de constater qu'il touche toutes les tranches d'âge.

Concernant, enfin, le nombre de familles monoparentales, leur évolution doit être interprétée avec prudence, tant il est vrai que cette réalité sociologique est, d'une part, un indicateur des évolutions du modèle familial et, d'autre part, un indice de situations socio-économiques dégradées.

Pour autant, les éléments recueillis nous indiquent que l'ensemble des territoires, en dehors de Sud-Saint-Goustan, comptent une part de familles monoparentales supérieure à la moyenne du département, de la région et de la France. Selon les territoires, les écarts peuvent être assez importants, allant jusqu'à 14 points de pourcentage (Kerdrain-Kerudo

<sup>5</sup> Ligue de l'enseignement, op.cit., p.11

par rapport au Morbihan), Kerdrain-Kerudo, intégrant le QPV, comptant par ailleurs le taux le plus élevé.

Selon les études réalisées par l'INSEE<sup>6</sup>, il existe "une forte féminisation de la monoparentalité" (Pour plus de 80% des cas, il s'agit d'une mère et de ses enfants<sup>7</sup>). "Le parent de famille monoparentale doit faire face aux obligations familiales, comme la garde des enfants, tout en représentant la seule source de revenus du foyer. Ainsi, les mères isolées sont plus souvent actives que celles d'une famille traditionnelle ou recomposée. Toutefois, les monoparents occupent moins fréquemment un emploi que les parents vivant en couple. Ils sont plus touchés par le chômage. "

- *Le niveau de scolarisation : une tendance générale positive, malgré des situations de fragilité locales*

L'étude réalisée donne à voir un **taux de scolarisation** des jeunes alréennes et alréens globalement supérieur à la moyenne nationale : légèrement inférieur pour les 20-24 ans, mais nettement supérieur pour les 18-19 ans. Il permet en revanche de constater un fort décrochage du QPV par rapport à la moyenne alréenne, particulièrement impressionnant pour les 18-19 ans, comme l'indique le tableau présenté ci-dessous.

<b>Taux de scolarisation par tranches d'âge</b>			
	<b>15-17 ans</b>	<b>18-19 ans</b>	<b>20-24 ans</b>
<i>QPV</i>	85%	48%	21%
<i>Auray</i>	94%	82%	31%
<i>France</i>	94,6%	70,6%	34,94%

Source : *Diagnostic PEG Auray 2018 – Données 2014*

Confirmant la situation particulière, et préoccupante, des quartiers en QPV:

- la part des 15-24 ans non scolarisés et sans emploi dans le QPV est de 39,4%, contre 17,4% dans l'EPCI
- *données Tabarly ?*

On constate par ailleurs une croissance générale de la **diplomation** et une baisse corrélative de la non ou faible diplomation.

<sup>6</sup> « Les familles monoparentales, souvent en situation de précarité » – INSEE Analyses n°2, paru le 09/10/2014

<sup>7</sup> « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale » – DREES – Études et résultats, n°218, février 2003

Enfin, en dehors du territoire Sud-Saint Goustan, l'ensemble des territoires compte une plus grande part de **population sans diplôme**, comparativement au département et à la région. Signalons en revanche que, à l'exception de Kerdrain-Kerudo, la ville se trouve en meilleure situation que le territoire national.

Si nous élargissons l'étude à la population non diplômée ou peu qualifiée (sans diplôme + BEPC + CAP-BEP), deux territoires présentent une sur-représentation de ce public comparativement aux autres échelons : La Gare (56,04%) et Kerdrain-Kerudo (58,96%), le territoire Sud-ouest (54,46%) connaissant une situation plus favorable que le département, mais plus défavorable que les échelles régionale ou nationale.

- *Le logement : un enjeu pour les familles les plus modestes*

Une première observation porte sur la croissance du parc de logements entre 1968 et 2009, et notamment des résidences principales, dont le nombre a été multiplié par 2,5 dans cette période alors que, dans le même temps, la population n'avait été multipliée que par 1,5<sup>8</sup>. Signalons que cette tendance est confirmée, voire s'accélère, pour la période 2009-2016<sup>9</sup>. Pour le PLU, ceci s'explique par le phénomène de « desserrement » des ménages (soit la réduction de la taille des ménages, constatée et commentée plus haut) et suppose de produire plus de logements pour une même population.

Une première observation porte sur la modernisation des logements dans les territoires Sud-Ouest, Sud-Saint Goustan, Kerdrain-Kerudo et la Gare, et une concentration de logements anciens dans le Centre-ville historique et La Gare.

Une seconde observation a trait à une **augmentation régulière de la vacance de logements**, particulièrement marquée en centre-ville, avec un taux de 11,7% en 2009. Cela étant, cette tendance lourde a commencé à s'inverser à partir des années 2011, vraisemblablement du fait d'une baisse de ce taux en centre-ville.

À propos de la **part du logement HLM**, commençons par signaler que, au moment de la création de la communauté de communes AQTA, la ville d'Auray accueillait 23% de logements sociaux, ce qui représentait 70% du parc locatif social total de la communauté de communes. Signalons également qu'en 2017 le parc social sur AQTA ne représentait en 2017 que 7% des résidences principales, aussi la communauté de communes prévoyait-elle de produire 1 390 logements entre 2017 et 2021, soit 232 logements par an.

Déjà objet d'un large renouvellement à Gumenen, le parc social d'Auray devrait faire prochainement l'objet d'une importante refonte à Parco Pointer et Bel Air.

À l'échelle communale, on observe une concentration de logements HLM dans les territoires Kerdrain-Kerudo, La Gare et Sud-Ouest et une très faible présence en centre-ville. Lorsque l'on s'intéresse aux échelles supra-communales, on constate

---

<sup>8</sup> Commune d'Auray, *Plan local d'urbanisme*, op.cit., p.49

<sup>9</sup> Ithéa Conseil, *AQTA, Profil croisé – Auray*, Novembre 2019, p.35

notamment l'écart avec les situations départementales et régionales, la ville d'Auray se signalant par sa très grande proximité avec les normes réglementaires.

Si nous parlions précédemment du taux de vacance dans l'ensemble de la commune, établi à 7,4% en 2016, on notera qu'il était stable à 1,19-1,20%, pour les années 2018 et 2019, si l'on prend les chiffres fournis par le bailleur social Bretagne Sud Habitat.

Le même organisme confirme par ailleurs une tendance préoccupante, également constatée à l'échelle nationale, à la baisse continue du taux de rotation, c'est-à-dire la part des départs des locataires. Au niveau national, l'Union sociale de l'habitat (USH) indique que le taux est passé de 10,3% en 2011 à 8,8% en 2019 pour passer vraisemblablement sous les 8% en 2020. Pour mémoire, ce taux oscille entre 25 et 28% dans le parc locatif privé. À Auray, BSH observe une tendance similaire, avec un taux de 9,12% en 2018 et 8,90% en 2019.

Cette baisse du taux de rotation, indicateur d'un affaiblissement de la mobilité résidentielle, contribue à la réduction de l'offre disponible. Or, au 31 décembre 2021, on enregistrait 2 474 demandes de logements sociaux en attente à Auray.

On signalera enfin que le PLU<sup>10</sup> observe que l'accession à la propriété est, à Auray, d'une difficulté croissante pour les ménages modestes, ceci expliquant, pour l'étude citée en référence, que ces derniers déménagent vers d'autres communes autour d'Auray, ou bien renoncent à la propriété.

Des données notariales récentes sur le coût de l'immobilier font état d'une très forte augmentation dans les 3 dernières années.

- *La question de la mobilité*

Nous nous intéresserons tout particulièrement à la capacité de la **trame viaire** à relier entre eux les différents territoires alréens. De ce point de vue, l'on notera que, si le centre « *est bien relié au pôle gare et à la zone d'activité Porte Océane* », *il manque une « connexion directe structurante entre le pôle gare et la Porte Océane »*<sup>11</sup>.

Avec le même souci de repérer les liaisons entre les différents territoires de la ville d'Auray, on observera que « l'intercommunalité a mis en place un **réseau de lignes urbaines** « Auray bus », qui relie le centre aux périphéries : gare, zone commerciale » et que ce réseau devrait encore se développer<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Commune d'Auray, *Plan local d'urbanisme*, op.cit., p.52

<sup>11</sup> Ibid., p. 37

<sup>12</sup> Ibid., p. 41



Les **cheminements doux**, quant à eux, font référence à la circulation douce, soit l'ensemble des modalités de déplacement utilisant des supports non polluants et accessibles à tous, qu'ils soient collectifs (tram, bus électriques...) ou individuels (vélo, patinage, marche à pied...).

À ce sujet, l'on observera que « *les déplacements vélos ne sont pas tous complètement sécurisés* », qu'il existe « *très peu de liaisons douces au cœur du centre historique* » et que « *les traversées de route qui constituent des ruptures de continuité piétonne pourraient être mieux sécurisées* »<sup>13</sup>. Notons cependant qu'un travail de diagnostic et qu'un Groupe Mobilités ont été mis en place depuis quelques mois par la municipalité, passant notamment par l'acquisition de vélos électriques.

C'est en ayant en tête cette réalité que l'on doit apprécier la situation des alréens et alréennes ne disposant pas de **voiture**.

L'on notera que ce sont surtout trois territoires qui sont touchés par une sur-représentation de ménages sans voiture : La Gare, Centre-ville historique et, dans une moindre mesure, Kerdrain-Kerudo.

### **Des analyses qualitatives à partir de la parole des acteurs**

- *Problématiques sociale et besoins sociaux*

Les **territoires vécus** ont fait l'objet de commentaires de la part des acteurs. Ils constatent tout d'abord que son statut de ville centre a des conséquences sur la fréquentation des établissements de la ville d'Auray par des non-alréens et, donc, l'accessibilité de ces mêmes établissements par les habitants d'Auray. Ils signalent ensuite la forte identité des différents territoires alréens, vecteur d'attachement à son quartier, mais également de clivages entre les quartiers. Ils observent, enfin, une image des territoires en politique de la ville qui reste dégradée, peu attractive, malgré les interventions et transformations qu'ils ont connues.

La **mobilité**, considérée comme une **question sociale**, nous invite à considérer les différentes natures de freins, outre les infrastructures, faisant obstacle aux déplacements dans la ville. L'attention doit être attirée sur des risques d'une stigmatisation, rendant les personnes habitant les quartiers en politique de la ville particulièrement réticentes à toutes formes de mobilité.

Les **difficultés socio-économiques** vécues par des alréennes et alréens sont souvent **difficilement repérables**, c'est l'une de leurs caractéristiques. Et ce point est à relier à deux autres dimensions que sont *l'isolement* et *l'accès aux droits*.

---

<sup>13</sup> Ibid. p. 40

L'**isolement** et son antithèse, le **lien social** ont été considérés sous l'angle du **vivre ensemble**. De ce point de vue, outre les situations générales pouvant conduire à un affaiblissement subi du lien social, une attention particulière semble devoir être portée aux individus et catégories singulièrement touchés par des risques de rupture social.

En matière d'**accès au logement**, ce sont le **renchérissement du foncier** et l'**insuffisance de petits logements** qui sont identifiés comme sources potentielles de difficultés sociales.

À propos de la **parentalité**, les besoins repérés concernent plus particulièrement l'**accompagnement à la scolarité** thématique qui, si elle touche spécifiquement des publics allophones, doit être considérée de manière plus large.

Le sujet de la **santé**, s'il est parfois relié aux pratiques sportives et aux pratiques alimentaires, est surtout observé sous l'angle de la santé **psychique**, dans une approche établissant explicitement des passerelles entre social et médico-social.

- *Points forts et limites des réponses apportées*

À propos de la **vie associative alréenne**, il est constaté tout à la fois une **densité du tissu associatif particulièrement forte**, une **dynamique plutôt en perte de vitesse** et une **reconnaissance relativement faible** au regard du volume et de la qualité des interventions.

Si les **équipements municipaux** sont déjà **nombreux et de qualité**, la question se pose parfois de leur **accessibilité** par la population alréenne, du fait de leur usage, par ailleurs parfaitement légitime, par la population d'AQTA.

Le constat est ancien et largement partagé d'une **insuffisante visibilité** de l'offre existante, ouvrant la voie aux questions de **communication** et d'**accessibilité**.

L'**accessibilité des services** proposés constitue en effet une source de préoccupation. L'**obstacle financier**, s'il reste un facteur agissant malgré des efforts récents des établissements, n'est sans doute pas le seul.

Malgré de nombreuses initiatives prises dans ce sens, une **culture de l'animation socio-culturelle** semble devoir être développée à Auray, avec une attention particulière portée à la dimension inter-quartiers, d'une part, et à l'aller-vers, d'autre part.

Malgré sa densité et sa qualité, l'offre en matière d'intervention sociale et socio-culturelle comporte un certain nombre de **lacunes**, portant sur l'**accueil de la petite enfance**, dont les structures sont déjà saturées, un **accompagnement à la scolarité** dont nous avons déjà évoqué le besoin, et les interventions en direction des **jeunes**, dont les demandes et les besoins restent difficiles à capter.

- *Les coopérations entre acteurs et structures*

Tout en constatant une récente et nette volonté de la ville d'améliorer la situation en la matière, il est massivement constaté que la **coopération entre les services** de la ville doit



encore progresser, en matière de **transversalité**, d'une part, de capacité à mener dans la durée des **projets communs**, d'autre part.

Les **coopérations entre les services municipaux et les associations**, pour se développer encore, doivent s'intéresser davantage aux **complémentarités** et travailler plus particulièrement sur les **différences culturelles**, entre exigence de professionnalisme et culture du bénévolat.

Si des actions ponctuelles et des réseaux existent, les **coopérations entre associations** manquent souvent d'une stratégie commune, ainsi que d'un espace fédérateur inscrivant dans la durée ces partenariats.

- *L'implication des bénéficiaires dans les actions*

Cette dynamique est l'objet d'une **orientation politique récente**, qui doit donc se construire comme une nouvelle culture, entre l'équipe et les citoyens, entre les services et leurs administrés, d'une part, au sein des services, d'autre part.

Cette **culture à construire au sein des services** doit surmonter plusieurs interrogations ou réticences portant sur l'équilibre entre intérêt individuel et intérêt général, sur le temps nécessaire à la concertation, sur la complémentarité entre approches professionnelle et bénévole, déjà évoquée.

C'est également la question de la **démocratie associative** qui est posée, ouvrant des perspectives en matière d'évolution du tissu associatif alréen, mais également de fonctionnement du futur centre social.

### **Les attentes à l'égard d'un centre social: de premières pistes indicatives**

- *Le risque du couteau suisse*

Du fait des missions de tout centre social, de l'ancienneté du projet à Auray et des fortes attentes dont il est désormais l'objet, le risque existe de voir le futur établissement chargé d'attentes dépassant le cadre réglementairement fixé par la CNAF. Il convient de trouver un équilibre entre ce risque d'une fonction que l'on pourrait qualifier de compensatoire et les très légitimes ambitions qui sont celles du futur centre social d'Auray.

- *Une double dimension sociale*

Comme c'est souvent le cas de ces établissements, le centre social d'Auray devra assurer et tenir sur le long terme cette double fonction de lieu de vie, de mixité sociale, d'une part, et d'attention portée aux plus précaires, d'autre part.

- *Une mission de coordination*

L'attente est forte en matière de coordination, que ce soit à propos des actions portées par les associations, des coopérations entre services et associations, voire des transversalités



inter-services. C'est en particulier à ce sujet que l'on devra rappeler les spécificités et les limites de la fonction d'un centre social.

- *Un soutien à la vie associative*

De manière parfaitement conforme à sa mission, le centre social devra contribuer à la vie d'un tissu associatif déjà riche, tenant compte de l'existant, favorisant les coopérations, participant tout à la fois aux montées en compétence et au développement de bénévoles de solidarité.

- *Animation et proximité*

Équipement de proximité et foyer d'animation de la vie des territoires, le centre social d'Auray devra l'être dans une approche inter-quartier, c'est ce qui fera sa spécificité.

- *Initiative et citoyenneté*

En amont même de son soutien à la vie associative, le centre social devra veiller à encourager et soutenir les initiatives des habitants d'Auray, notamment dans une optique de participation à la vie de la cité.

## ***Des orientations prioritaires à la structuration des Pôles***

### **Les valeurs de référence du centre social**

Avant même d'énoncer les orientations stratégiques qui guideront les actions prioritaires du centre social, il convient de rappeler que ce dernier s'adosse à un certain nombre de valeurs, qui devront être présentes dans chacune des actions.

*Un accueil inconditionnel.* Le centre social est un espace ouvert, accessible, sans conditions préalables, à toute personne souhaitant, par exemple, passer un moment convivial, proposer une action, participer à une activité, s'informer sur des services et dispositifs existants...

*La non discrimination.* Le centre social promeut une égalité réelle de traitement des personnes et collectifs, quelles que soient leurs situations et orientations personnelles, sociales, culturelles...

*Un respect de la laïcité.* En cohérence avec son identité d'éducation populaire, le centre social ne s'inscrit dans ni ne promeut aucune croyance et idéologie. Il est un lieu d'accueil, de rencontre et d'échanges entre les diversités présentes dans la cité.

*Une attention au développement durable.* Dans ses activités et dans son fonctionnement, le centre social privilégie les choix favorisant des investissements durables, une faible émission de déchets...

Une vigilance en matière de démocratie participative. Que ce soit dans le cadre de ses activités ou de son fonctionnement, le centre social privilégie systématiquement les pratiques et les expérimentations favorisant une démocratie participative inventive.

### Traduire les orientations stratégiques du diagnostic dans des Pôles d'activité du centre social

Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre les orientations stratégiques, issues du diagnostic, et les Pôles d'activité accueillant la programmation des actions qui seront présentées plus loin.

<b>Des orientations stratégiques issues du diagnostic</b> <i>Reformuler avec des verbes d'action</i>	<b>Des pôles d'activité du centre social</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Améliorer <b>les coopérations</b> entre les associations</li> <li>· Renforcer les <b>compétences associatives</b></li> <li>· Développer une <b>culture du bénévolat</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Pôle Ressource</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'initiative citoyenne</li> <li>- Formation des acteurs associatifs</li> <li>- Orienter vers les associations existantes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développer une <b>dynamique inter-quartiers</b></li> <li>· Installer une <b>lieu de convivialité</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Pôle animation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des activités d'animation à l'échelle de la ville</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Proposer un <b>accompagnement à la scolarité</b></li> <li>· Accueillir et accompagner les <b>familles monoparentales</b></li> <li>· Accueillir et accompagner des <b>jeunes</b> qui ont du mal à trouver leur place</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Pôle Parentalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un accueil et développer des actions sur la parentalité</li> <li>- Développer des actions en matière de soutien à la scolarité</li> <li>- Proposer un accompagnement des initiatives de jeunes</li> <li>- Contribuer au repérage de jeunes en situation de décrochage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Atténuer les situations d'<b>isolement</b></li> <li>· Réduire l'<b>invisibilité de l'offre</b></li> <li>· Améliorer l'<b>accès aux droits</b></li> <li>· Contribuer à l'amélioration de la situation particulière des <b>personnes sans domicile</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Pôle Accueil-Écoute-Orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un accueil-orientation vers les services et dispositifs existants</li> <li>- Développer des compétences et des modalités d'intervention relevant de l'aller-vers</li> </ul>

## ***Une programmation d'action***

Des priorités à définir

***À définir lors du COTECH du 11 janvier***

### **Pôle Accueil, Écoute, Orientation**

- *Structurer un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation*

### Service / activité

#### **STRUCTURER UN ESPACE D'ACCUEIL / D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION / ANIMATION :**

en accès libre, convivial, permettant de mener de premières activités librement et d'être en confiance (sécurité, non jugement, écoute, possibilité de proposer...)

### Enjeux/Priorités

Maintien et développement des liens sociaux,  
Renforcement de l'accompagnement des publics fragiles,  
Développement du dialogue habitants/institutions et de l'engagement

### Descriptif synthétique

#### **Type café associatif (jeux, livres, café, etc.)**

Créer au sein du centre social, un espace d'accueil en libre accès à tous les publics, permettant d'y mener des activités simples, d'être à la fois à l'écoute des habitants et en dialogue avec eux.

Tous les publics : en prenant en compte les personnes en situation de handicap (aveugle, sourd, muet....) et des personnes avec troubles cognitifs.

Il s'agit d'un espace où les habitants peuvent :

- Juste prendre un café, jouer, discuter, lire le journal...
- Solliciter un appui

C'est également un lieu où les habitants, les associations, les institutions en lien avec le centre social peuvent proposer :

- Des rencontres ponctuelles (par exemple sur la parentalité, sur le cadre de vie...)
- Des actions ponctuelles (petits déjeuner équilibrés et sensibilisation, etc.)
- ...

Aller vers un public éloigné (jeunes...) et informations vers l'extérieur avec une communication interactive "ville intelligente" (réseaux sociaux)

Lorsque les habitants sont à l'origine des actions, ils sont appuyés par le Centre Social dans la réalisation de leurs actions au sein de l'espace d'accueil.

#### **L'espace d'accueil est donc, avant tout, amené à devenir un lieu de vie de la ville.**

S'il doit fonctionner dans un lieu de vie repéré et stable, il est envisageable de le délocaliser de manière régulière (la cité des Monts a été évoquée).

Dernier point important évoqué par les participants, l'espace d'accueil doit être :

- Animé par des professionnels du centre social, d'associations ou de services de la ville partenaires mais aussi par des bénévoles et des habitants.
- **Conçu et aménagé en associant les habitants (premier travail à faire à l'ouverture ou en amont de l'ouverture du centre social).**

<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>	
<p>Ouverture du lundi au samedi – horaires à définir selon les besoins.</p> <p>Une personne ressource polyvalente identifiée pour animer et réguler le lieu, être à l'écoute, susciter et accompagner des projets proposés par les habitants.</p> <p>La première année de fonctionnement : un travail régulier pour aller vers les habitants, leur faire connaître l'espace, les aider à y trouver leur place.</p>	
<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>	
<p><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></p> <p>Adopter des postures d'écoute et faire preuve de pédagogie dans les réponses apportées pour rendre le plus autonomes possible les publics, soit dans la résolution de leurs difficultés, soit dans leurs initiatives.</p> <p>Proposer des projets d'animation dans l'espace d'accueil, dans une démarche de développement social local impliquant les habitants et les autres acteurs du territoire.</p> <p><i>Moyens humains</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Travailleur-euse social-e (niveau 5) motivé par des activités polyvalentes d'accueil et de développement de micro-projet.</li> <li>· Appui possible d'un adulte relais (et/ou de services civiques dans un second temps) dans la mise en lien avec la population, l'information et la participation à l'animation de l'espace d'accueil.</li> <li>· Les bénévoles interviennent en complément des professionnels et sous leur responsabilité</li> </ul>	
<b><u>Partenaires institutionnels</u></b>	<b><u>Partenaires associatifs</u></b>
Autres services de la ville présents, établissements scolaires, services sociaux (CCAS, Collectivité territoriale, CAF...)	AMAP – L'ensemble des associations de la ville
<b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Agencement du hall / modulable et évolutif / terrasse : très ouvert (éviter les ruptures intérieur/extérieur)</li> <li>· Mobiliser les habitants et les partenaires pour travailler un aménagement créatif et participatif du hall.</li> <li>· Information des habitants (porte à porte, affichage, travail avec les bailleurs)</li> <li>– Organisation d'un temps fort d'inauguration de l'espace d'accueil.</li> <li>· Évènements festifs ponctuels : TEMPS FORTS</li> </ul>	

- Résidence d'artistes (AAP) avec thématiques (ex : BASINGA en septembre 2022)

**Échéances :**

Recrutement en mars 2022

Ouverture au public septembre 2022

**Budgets nécessaires :**

Investissement : à définir pour la première phase (mobilier, petits travaux éventuels, acquisition de petit matériel : cafetière, jeux de société...). Pour la deuxième phase : le lieu de nos rêves.

Fonctionnement :

- L'ensemble des salariés du Centre social est en mesure d'animer l'espace d'accueil sur une partie de leur temps de travail,
- Un budget permettant de soutenir les associations participant à l'animation de l'espace accueil est à prévoir (Voir le cadre : budget propre du centre social, Politique de la ville, politiques sociales...) FPH.

## Pôle Ressources

- *Créer et faire vivre un service Veille associative*

<b><u>Service / activité</u></b>
<b>SERVICE VEILLE ASSOCIATIVE</b>
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>
Accompagner l'initiative citoyenne xx Formation des acteurs associatifs xx Orienter vers les associations existantes xx
<b><u>Descriptif synthétique</u></b>
Recenser l'existant et connaître chaque acteur Assurer une veille permanente et prêter une attention particulière à l'initiative informelle Orienter les demandeurs Identifier les manques et besoins
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>
Personne identifiée Temps disponible pour la rencontre et l'aller-vers (associations et habitants) Régularité des temps d'accueil
<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>
<b><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></b> Connaissance fine du tissu associatif Maîtriser les outils de veille Posture d'écoute, d'aller-vers Proposer des temps de rencontre inter associatifs/habitants Animation de réseau
<b><i>Moyens humains :</i></b> Un binôme

<b><u>Partenaires institutionnels</u></b>	<b><u>Partenaires associatifs</u></b>
Service vie associative de la ville Office de tourisme AQTA	Toutes les associations du territoire Fédération et réseaux nationaux
<b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>	
<b><u>Échéances :</u></b>	
Temps de recensement et d'état des lieux	
<b><u>Budgets nécessaires :</u></b>	
<b><i>Investissement :</i></b>	
<b><i>Fonctionnement :</i></b>	

- *Accompagner des montages de projet et former à la vie associative*

<b><u>Service / activité</u></b>
<b>ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJET ET FORMATION A LA VIE ASSOCIATIVE</b>
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer Compétences associatives</li> <li>- développer une culture associative</li> <li>- valoriser les compétences des habitants</li> <li>- Favoriser la pérennité de la vie associative</li> <li>- Attirer des nouveaux bénévoles</li> </ul>

## Descriptif synthétique

### **Recueillir les besoins des associations**

#### **Montée en compétences associative via des formations générales ou spécifiques :**

- qu'est-ce qu'une association ?
- former des cadres associatifs
- formations spécifiques
- etc.

Le centre social oriente vers les structures qui proposent des formations. Il peut accueillir des formations ou en créer de nouvelles.

Dans la fonction veille : il identifie les besoins et les compétences existantes.

#### **Formation via l'accompagnement au développement de projet :**

- Tous types de projets collectifs
- Valoriser les compétences

#### **Proposer des outils de valorisation :**

- Passeport bénévolat qui recense les compétences pendant son bénévolat
- Promotion de la VAE

Le centre social pourra se tourner vers France Bénévolat pour valoriser le temps de travail bénévole permettant la mise en place de formations ou de valorisation pour de futurs emplois.

#### **Comment avoir des nouveaux bénévoles ?**

- **L'accueil du centre social, le lieu de vie**, c'est l'occasion d'avoir des nouveaux publics. C'est une place centrale pour accueillir des nouveaux publics. Et favoriser les rencontres informelles et développer la convivialité. "On n'est pas là pour faire quelque chose."
- L'accueil type "café" va être le premier sas pour recevoir et écouter les besoins. C'est une approche constante. Des nouvelles personnes, des nouveaux habitants seront attirés par le café où des nouvelles envies apparaîtront.

Attention : C'est une chose qui se fait lentement. Il faut une chose informelle où les gens discutent. Il faut des moments de convivialité, pouvoir discuter sans objectif précis. Et au fur et à mesure, la relation se tisse. Et qu'un groupe de gens se constitue.

<p>L'intégration pourra ensuite se réaliser soit dans la vie associative ou au sein du Centre Social.</p>	
<p><b><u>Conditions de réalisation du service</u></b></p>	
<p>Il est nécessaire de préserver des temps de convivialité libres, des rencontres informelles. Des temps de "non faire".</p> <p>L'activité de ce service sera variable en fonction des besoins, des demandes. C'est à prendre en compte dans les moyens humains.</p> <p>Il faut cependant un espace prévu pour accueillir des formations ou assurer l'accompagnement. Il ne pourra pas se faire dans l'espace accueil.</p>	
<p><b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b></p>	
<p><b><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></b></p>	
<p><b><i>Moyens humains :</i></b></p>	
<p><b><u>Partenaires institutionnels</u></b></p>	<p><b><u>Partenaires associatifs</u></b></p>
<p>Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports</p>	<p>La ligue de l'enseignement, PEPS Mais plus généralement les associations (via le service veille)</p>
<p><b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b></p>	
<p>Vidéoprojecteur, ordinateur, Salle polyvalente, modulable mais fermée Un extérieur avec préau pour des temps en extérieur</p>	
<p><b><u>Échéances :</u></b></p>	

### **Budgets nécessaires :**

#### ***Investissement :***

#### ***Fonctionnement :***

La personne qui aura la charge du pôle ressources s'occupera de la fonction veille, relation avec les associations la formation et l'accompagnement.

- *Mettre à disposition des salles, un service d'achats groupés...*

<b><u>Service / activité</u></b>						
<b>SERVICE</b>	<b>MISE</b>	<b>À</b>	<b>DISPOSITION</b>	<b>D'UNE</b>	<b>SALLE</b>	<b>POUR LES</b>
<b>HABITANTS/ASSOCIATIONS ET SERVICE D'ACHAT GROUPE/PARTAGE</b>						
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>						
...						
<b><u>Descriptif synthétique</u></b>						
<p>Les habitants peuvent louer certaines salles à la mairie (St Goustan, Penher, Espace jeunesse). La difficulté est essentiellement liée au manque de disponibilité des salles. Une salle du centre social sera à disposition pour les habitants souhaitant monter un projet, proposer un atelier, etc. C'est une salle pour accompagner les initiatives citoyennes. Les associations pourront également y avoir accès (conditions à définir).</p> <p>Le centre social pourra favoriser le partage de biens ou promouvoir les achats groupés avec des associations et des habitants. Organiser le partage du matériel (mutualisation) et proposer du stockage possible pour les habitants portant un projet.</p>						
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>						
<p>La configuration du futur lieu doit intégrer une salle fermée pour favoriser l'organisation de projets initiés par des habitants. Une salle insonorisée</p>						

<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>	
<b>Compétences collectives à maîtriser :</b>	
...	
<b>Moyens humains :</b>	
La personne en charge du pôle Ressources	
<b><u>Partenaires institutionnels</u></b>	<b><u>Partenaires associatifs</u></b>
Service vie associative de la ville. Il est nécessaire d'être en complémentarité.	Les associations souhaitant partager/mutualiser des biens
<b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>	
<b><u>Échéances :</u></b>	
...	
<b><u>Budgets nécessaires :</u></b>	
<b>Investissement :</b>	
<b>Fonctionnement :</b>	

## Pôle Animation

- *Créer et faire vivre un Café itinérant créatif*

<b><u>Service / activité</u></b>
<b>CAFÉ ITINÉRANT CRÉATIF (CIC)</b>
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>
Aller-vers, proximité, premier contact, favoriser la participation, impliquer (don/contre don), lutte contre l'isolement, convivialité, recueil/collecte de souvenir, expériences (aller à la découverte des habitants), démarche anthropo-artistique.
<b><u>Descriptif synthétique</u></b>
Café, goûter Collecter la parole, les souvenirs. (Mieux connaître les habitants, les inviter à partager quelque chose).
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>
Rotation dans les différents quartiers Structure accueillante qui donne envie Espace créatif : interaction pour créer un commun (recueil de mémoire...) Fréquence hebdomadaire ?? Saison froide : en intérieur dans les différentes structures ; toujours avec une structure tierce + le centre social (+ structure accueillante)
<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>
<b><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></b> Connaissance du territoire, de la médiation. Capacité d'écoute, d'empathie. Animation de groupe. Favoriser l'expression. Valoriser les habitants.
<b><i>Moyens humains :</i></b> Principe du binôme au minimum (le centre social + un acteur (associatif ou autre) tournant + habitants.

<p style="text-align: center;"><b><u>Partenaires institutionnels</u></b></p> <p>La ville. L'agglomération. Département. Région. CAF. Bailleurs.</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Partenaires associatifs</u></b></p> <p>Toutes les associations de la ville et + : Les petits débrouillards et Vidéographie, Cap des possibles, MAL, Ludothèque, Fablab, le Lieu-dit, conseil citoyen, Administrateurs du Centre social, Fabrique du sensible...</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b></p> <p>Créer un groupe "pilote" association + habitants Un véhicule (du triporteur au Master aménagé) Personne relais pour repérer les "isolés" de la vie sociale</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>"Échéances :</u></b></p> <p>Dès le démarrage (mars) 2 à 3 mois de réflexion : lancement du projet sponsor, etc. Fabrication : "Aller-vers" début 2023</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Budgets nécessaires :</u></b></p> <p><b><i>Investissement :</i></b> Il dépendra du projet. Mini 50 000€ pour un véhicule aménagé. Budget "convivialité" + communication</p> <p><b><i>Fonctionnement :</i></b> Assurances – essence + entretien – stockage sécurisé ? Le temps de travail</p>	

## Pôle Parentalité

*Les deux dernières fiches du Pôle parentalité doivent être annoncées (la structuration, l'intitulé et l'annonce que le travail sera poursuivi par le centre social lui-même...)*

- Structurer un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les parents

<b><u>Service / activité</u></b>
<b>STRUCTURER UN ESPACE D'ACCUEIL D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS QUI ÉMERGENT</b>
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>
<p>Renforcer les partenariats x  Lutter contre l'illectronisme  Développer le lien social x  Coordonner les actions/les dispositifs autour de la parentalité xx  Favoriser l'accès aux droits x  Développer l'aller-vers x  Accompagner les publics fragiles x</p>
<b><u>Descriptif synthétique</u></b>
<p>Développer des actions types : conférences, goûters, réunions, permanences, accueils libres, avec des thématiques variées.  Proposer un cadre convivial, serein, bienveillant pour permettre la parole libre</p>
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>
<p>Ouverture 2 demi-journées par semaine. Par exemple lundi matin/après-midi, mercredi matin)  1 soirée par mois</p>
<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>
<p><b><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></b>  Adopter une posture d'écoute, de bienveillance. Être capable d'animer des groupes divers  Connaître les dispositifs, les personnes ressources pour être capable d'orienter  Être capable de mobiliser les acteurs pour les engager dans les projets</p> <p><b><i>Moyens humains :</i></b>  Réfèrent famille</p>

<p><b><u>Partenaires institutionnels</u></b>  CMPP/Hôpital de  jour/CAF/PMI/CMS/MDA/établisse-  ments scolaires/conseil  départemental/ville/CCAS</p>	<p><b><u>Partenaires associatifs et professionnels</u></b>  CIDFF, Douar Nevez, associations parentalité  (grandir avec toi, etc.)  Association handicap (ADAPEI, APF, etc.)  Amicale des parents d'élèves, MAL, Ludothèque,  APETYS 56</p>
<p><b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>  Local d'accueil (CS ou autres lieux)  Information aux habitants  Communication avec les partenaires</p>	
<p><b><u>Échéances :</u></b>  Démarrage 2022</p>	
<p><b><u>Budgets nécessaires :</u></b></p> <p><b><i>Investissement :</i></b>  Mobilier / Matériel (Petits matériels)  Abonnements, jeux, jouets</p> <p><b><i>Fonctionnement :</i></b>  Poste de référent famille</p>	

- *Aider et accompagner des jeunes dans des choix de métiers et dans des projets*

<p><b><u>Service / activité</u></b>  <b>AIDE ET ACCOMPAGNEMENT AUX CHOIX DES JEUNES DE MÉTIERS, VOYAGES, PROJETS, ETC.</b></p>
<p><b><u>Enjeux/Priorités</u></b>  Proposer un accompagnement des initiatives des jeunes  Créer du lien avec les partenaires et les dispositifs existants  Contribuer au repérage de jeunes en situation de décrochage</p>

<b><u>Descriptif synthétique</u></b>	
<p>Accueil et accompagnement avec conseil jusqu'à la réalisation du dossier/projet du jeune/des jeunes (stage, découverte métier, Erasmus, voyage, chantier international, etc.)          Mise en réseau et en relation avec les structures existantes (service jeunesse, PIJ, mission locale, etc.)</p>	
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>	
<p>Permanences hors temps scolaire (mercredi après-midi et samedis) avec des plages horaires étendues.          Suivi des projets jusqu'à leur réalisation          Mise en réseau avec les structures existantes (établissements scolaires, etc.)</p>	
<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>	
<b><i>Compétences collectives à maîtriser :</i></b>	
<p>Animation de réseau, accompagnement social          Connaissance du territoire et des acteurs locaux</p>	
<b><i>Moyens humains :</i></b>	
<p>Mutualisation avec des services existants (PIJ, PIMMS, Mission Locale, etc.)          Temps partiel en complément d'autres actions</p>	
<b><u>Partenaires institutionnels</u></b>	<b><u>Partenaires associatifs et professionnels</u></b>
<p>Établissements scolaires,          PIMMS, PIJ, CIO, Espace jeunesse, Mission Locale, PEPS...</p>	<p>Travail sur un réseau de professionnels et d'associations, en fonction des projets</p>
<b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>	
<p>Travailler sur les réseaux          Recenser ce qui existe pour le compléter au mieux et rencontre avec les partenaires</p>	
<b><u>Échéances :</u></b>	
<p>2023 (rencontre avec les partenaires des 2022)</p>	

<b><u>Budgets nécessaires :</u></b>
<b>Investissement :</b> 1 ordinateur, 1 téléphone, 1 imprimante
<b>Fonctionnement :</b>

- *Aider à la scolarité et accompagner les jeunes mineurs*

<b><u>Service / activité</u></b>
<b>LIEU D'APPUI SCOLAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS</b>
<b><u>Enjeux/Priorités</u></b>
Lutte contre la fracture numérique x
<b><u>Descriptif synthétique</u></b>
Proposer un espace de travail en autonomie pour les collégiens et lycéens. <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec personne ressource et possibilité d'individualisation</li> <li>- avec un fond documentaire et loisir</li> <li>- avec espace numérique</li> </ul>
<b><u>Conditions de réalisation du service</u></b>

<b><u>Compétences requises et moyens humains nécessaires :</u></b>	
<i>Compétences collectives à maîtriser :</i>	
<i>Moyens humains :</i>	
<b><u>Partenaires institutionnels</u></b>	<b><u>Partenaires associatifs</u></b>
<b><u>Prérequis/ investissement nécessaire au lancement de l'activité</u></b>	
<b><u>Échéances :</u></b>	
<b><u>Budgets nécessaires :</u></b>	
<i>Investissement :</i>	
<i>Fonctionnement :</i>	

## ***Des ressources matérielles et financières***

### **Créer une association**

Il convient de rappeler que, conformément à la commande passée par la ville, quatre options de portage ont été examinées, soit

- une association déjà existante
- une association *ad hoc*
- un statut municipal
- une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

C'est à l'issue de trois séances de travail, regroupant des élus, des services, des équipements alréens, des associations et des habitants que, dans un premier temps, deux options ont été rejetées, l'association déjà existante et le statut municipal.

Les deux options restant en lice, l'association *ad hoc* et la SCIC, ont donc été retenues, dans une dynamique à la fois nouvelle et exploratoire.

- *Une dynamique nouvelle*

La décision de créer une nouvelle association est apparue en phase avec les nécessaires innovations que représente la création d'un centre social, dans ses dimensions de transversalité entre les quartiers, de mixité sociale, d'inter-générationnel, d'aller-vers...

Il s'agira donc de s'inscrire dans une dynamique de développement, capable d'accueillir et de favoriser l'inédit.

Pour autant, le choix associatif dans une ville au riche tissu associatif, permet à l'ensemble des acteurs concernés par le démarrage du centre social de se situer dans un cadre organisationnel familier.

- *L'exploration d'une option coopérative*

Si ce n'est pas la SCIC qui a été privilégiée en premier choix, c'est pour deux raisons, fortement liées entre elles. La première est que le caractère encore très expérimental de ce statut, comme porteur d'un centre social (un seul fonctionne à ce jour sur le territoire hexagonal), suscite de nombreuses interrogations chez les acteurs impliqués dans la préfiguration et pourrait freiner l'engagement d'autres acteurs dans la phase de lancement du centre. La seconde raison est que, pour la création d'un centre social *ex nihilo*, choisir un support lui-même expérimental revient à multiplier les obstacles à surmonter.

Il est donc apparu raisonnable que la phase de création du centre social se fasse sous statut associatif, les différents acteurs concernés se réservant la possibilité d'étudier, en marchant, l'éventualité d'un basculement vers un statut coopératif.

Il convient de rappeler au passage que le seul centre social en SCIC existant en France est lui-même passé par ces étapes, puisqu'il est passé d'un agrément d'Espace de vie sociale associatif à un agrément de centre social associatif, avant de choisir de se transformer en SCIC.

- *Un portage et un accompagnement par la fédération des centres sociaux*

La fédération des centres sociaux de Bretagne, activement présente dans tous les groupes ayant travaillé successivement sur les orientations, le statut et le projet social, et forte de plusieurs expériences similaires, a proposé à la ville d'assurer le portage juridique du centre social, durant la période de lancement des activités du centre social et avant que soit créée l'association.

C'est donc adossée à une convention signée entre la ville et la fédération que sera réalisée cette prestation, dont les composantes sont les suivantes :

- l'accompagnement de l'équipe et des partenaires du projet
- le recrutement de la première équipe du centre social
- la réalisation de formations au bénéfice des acteurs du centre (bénévoles, administrateurs...)
- la gestion financière du centre (activités, tout d'abord, et préfiguration du budget de l'association).

## Recruter des professionnels

- *Une première équipe qui installe le centre social et ses activités*

L'équipe recrutée à partir du deuxième trimestre 2022 sera chargée tout à la fois de lancer les activités, d'installer le centre social dans la ville, d'élaborer le cadre de gestion, de contribuer à la création de l'association, de poursuivre la démarche de concertation avec les différents partenaires, acteurs, associations et habitants permettant l'élaboration, la mise en oeuvre et le travail d'implantation et de construction du bâtiment au bénéfice de l'ensemble des habitants d'Auray, le tout en étroite collaboration avec la fédération des centres sociaux, la CAF et la ville.

- *Les membres de cette première équipe*

Cette première équipe sera composée des professionnels suivants :

- Un **directeur ou une directrice**, à temps plein, dont le profil devra être davantage celui d'un développeur que d'un gestionnaire
- Un **référent ou une référente famille** à temps plein, en charge de la mise en oeuvre du projet famille
- Un ou une **chargée d'accueil/secrétariat**, à temps plein

## **Ancrer le centre social dans un territoire et dans un local**

- *Une localisation dans la ville*

Il est apparu assez rapidement au cours du diagnostic que le centre social ne devait pas être situé dans un quartier prioritaire, au risque de se situer en contradiction avec la promotion d'une dynamique inter-quartiers. Et c'est dans cet esprit que le territoire du Bel Air s'est imposé comme une localisation présentant un caractère de centralité satisfaisant.

- *Des locaux provisoires pour démarrer l'activité*

En l'absence actuelle de locaux spécifiquement dédiés au centre social, le principe est acté d'une mise à disposition, par le bailleur Bretagne Sud Habitat, de deux logements, actuellement, situés rue Branly, dans le quartier du Bel Air dans le cadre de la valorisation de l'abattement de la taxe foncière accordé dans le cadre du contrat de ville.

Une convention de mise à disposition sera donc signée entre la ville et le bailleur dans le courant du mois de janvier 2022.

- *Une installation définitive à programmer dans le temps*

Le choix de la localisation du centre social dans le territoire du Bel Air a également été motivé par le projet de création d'un espace omni-sports dont la programmation, notamment budgétaire, reste encore à préciser.

Cette relative incertitude impose donc que la solution provisoire, précédemment décrite, s'installe dans une durée suffisante pour assurer une qualité de travail de l'équipe et d'accueil du public ainsi qu'une stabilité satisfaisante.

## **Un budget et des ressources financières**

- *Un budget pluri-annuel permettant de lancer les activités*

Le budget correspondant à la phase de lancement de l'activité sur deux ans, prenant donc la forme d'une prestation assurée par la fédération des centres sociaux, est construit autour des grands postes décrits dans le tableau présenté ci-dessous.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**  
**Ville d'Auray/FCSB - RECAPITULATIF DU COUT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES PORTAGES DE POSTES**  
**du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023**

Récapitulatif	2022	2023	total
Portage des postes + frais de gestion	106 460.39	77 303.97	<b>183 764.35</b>
Accompagnement+formation	15 750	14 250	<b>30 000</b>
Accompagnement comptable	6 750.00	9 750	<b>16 500.00</b>
Dépenses activités	10 000.00	10 000	<b>20 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138 960.39</b>	<b>111 303.97</b>	<b>250 264.35</b>

**Récapitulatif des couts de postes prévisionnels en CDI intégrant une prime de licenciement Auray 01/04/2022-31/12/2023**

Récapitulatif	2022			2023			TOTAL GLOBAL		
	Cout des postes	Frais de gestion 10%	TOTAL	Cout des postes	Frais de gestion 10%	TOTAL	Cout des postes	Frais de gestion 10%	TOTAL
Poste de directeur	43 659.07	4 365.91	48 024.98	32 544.74	3 254.47	35 799.21	76 203.81	7 620.38	83 824.19
Poste secrétaire comptable	23 865.40	2 386.54	26 251.94	16 950.81	1 695.08	18 645.90	40 816.22	4 081.62	44 897.84
Poste de référent famille	29 257.69	2 925.77	32 183.46	20 780.78	2 078.08	22 858.86	50 038.47	5 003.85	55 042.32
Poste d'animateur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>96 782.17</b>	<b>9 678.22</b>	<b>106 460.39</b>	<b>70 276.33</b>	<b>7 027.63</b>	<b>77 303.97</b>	<b>167 058.50</b>	<b>16 705.85</b>	<b>183 764.35</b>

Les couts de poste sont calculés selon un prévisionnel d'augmentation de la valeur du point de la convention collective ELISFA

**Accompagnement formation : 2 ans**

Thématique	2022 : du 01/01/2022 au 31/12/2022			2023 : 01/01-31/12/2023			TOTAL GLOBAL
	Nombre de jour	cout jour	total	Nombre de jour	cout jour	total	
Accompagnement 1.5 jours par mois : 10 mois	15	750	11 250	15	750	11 250	
Formation : fondamentaux centre social, DPA, coopération bénévole salarié	6	750	4 500				
Formations : fondamentaux comptables, fonction employeur				4	750	3 000	
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>15 750</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>14 250</b>	<b>30 000</b>

**Accompagnement "compta / structuration budgétaire / paie / gestion du volet "activités"**

Thématique	2022 : du 01/02/2022 au 31/12/2022			2023 : 01/01 au 31/12/2023			TOTAL GLOBAL
	Nombre de jour	cout jour	total	Nombre de jour	cout jour	total	
Acquisition logiciel de comptabilité						1 700.00	
Maintenance annuelle du logiciel						600.00	
Paramétrage du logiciel (FCSB)				1	750	750.00	
Accompagnement 1 jour par mois	9	750	6 750	10	750	7 500	
Accompagnement cloture des comptes annuels	1	750	750	3	750	2 250	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10</b>		<b>6 750.00</b>	<b>14</b>		<b>9 750</b>	

<b>Postes</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
Portage des postes + frais de gestion	106 460,39	77 303,97	<b>183 764,35</b>
Accompagnement + formation	15 750	14 250	<b>30 000</b>
Accompagnement comptable	6 750	9 750	<b>16 500</b>
Dépenses activités	10 000	10 000	<b>20 000</b>
<b>Total</b>	<b>138 960,39</b>	<b>111 303,97</b>	<b>250 264,35</b>

- *Des ressources à explorer de manière créative*

Dans sa phase de lancement, le centre social, porté juridiquement par la fédération des centres sociaux de Bretagne, se verra financer par cette dernière, elle-même se voyant allouer une subvention municipale comprenant pour partie la prestation de service AGC et ACF allouée par la CAF, sur la base du coût des postes prévisionnels.

À plus long terme, le centre social d'Auray devra faire preuve de créativité pour élaborer son modèle économique, et cela pour deux raisons.

La première est que, comme tous les centres sociaux, le centre social sera confronté à une tendance à la raréfaction du financement de ses grands postes de fonctionnement et contraint à investir des compétences dédiées à la diversification de ses ressources.

La seconde est liée à l'éventualité d'une transformation, à terme, de l'association en SCIC. Bien que cette perspective reste à ce jour une option ouverte, et non une certitude, elle ouvre des opportunités de financement qui pourraient être étudiées avec profit, y compris si la décision finale est de conserver le statut associatif.

En plus du portage des postes et de la mise à disposition des locaux il sera nécessaire que la collectivité accompagne d'un point de vue financier par une prise en charge financière des coûts d'assurances, fluides et mise à disposition de mobiliers et matériels informatiques et téléphoniques le centre social sur la durée du premier agrément.

Libellé	Montant
PRODUITS DE TRAITEMENT	200,00
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00
LOCATIONS MOBILIERES	2 000,00
AUTRES BIENS MOBILIERES	3 000,00
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00
Total	9100

Estimation de la Ps AGC et ACF sur la base des coûts de postes et dépenses liées aux pilotage du CS d'Auray

- Ps AGC :  $48198,57 + 26653,95 + 10125 + 8250 = 93227,52 + 35\% = 125856,45 \times 40\% = 50\,342,58$  ou maxi 52 772,58

- Ps ACF :  $28754 + 60\% = 46006,40 \times 60\% = 27\,603,84$

Donc Ps AGC + ACF = 77 946,42 base 2021 ou 80 375,58

## Une démarche concertée de création du projet social à la mise oeuvre effective d'action du centre social

# Calendrier des actions pour la création du Centre Social Alréen

<b>2020</b>	<b>Septembre</b> 27 novembre	Réalisation du cahier des charges de mise en concurrence Envoi du cahier des charges à différents préfigureurs
<b>2021</b>	15 janvier 21 janvier 17 février  12 mars 24 mars 12 avril 29 avril 4 mai Du 19 au 27 mai 20 mai Les 10 et 11 juin 29 juin 6 juillet 7 septembre 28 septembre 30 septembre 6 octobre 19 octobre 27 octobre 28 octobre 12 novembre 16 novembre 18 novembre 4 décembre 16 décembre • 18h - 20h	Clôture de la mise en concurrence Sélection du préfigureur : <b>le cabinet COPAS</b> Visite de la ville avec le cabinet COPAS. Comité de pilotage de lancement de la préfiguration du Centre Social en présence des élus et des financeurs & Point presse de lancement Sollicitations puis sélections des associations pour l'enquête sur le Centre Social Point sur la préfiguration du Centre Social Rencontres auprès des services, des associations, des élus, des partenaires Comité de Pilotage sur le diagnostic du Centre Social Réunion téléphonique sur l'avancée du projet et des phases du projet Enquête de territoire via un questionnaire Point presse sur la préfiguration du Centre Social à Auray Réunions avec les habitants sur différents quartiers Point d'étape sur l'avancée de la préfiguration en comité technique Point sur le diagnostic et les grandes échéances en comité technique Groupe de travail sur les orientations du Centre Social Groupe de travail sur les différentes orientations du Centre Social Présentation aux élus des avancées du dossier Visite du Centre Social Maison des Habitants de Séné Groupe de travail sur les statuts et le portage juridique du Centre Social Rencontre avec la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne Groupe de travail sur les statuts du Centre Social & Point presse Préfiguration du Centre Social à Auray Groupe de Travail «Des orientations à la définition des pôles» Réunion du Groupe Majoritaire, validation des choix sur le portage du Centre Social Groupe de travail : Hackaton : concertation et écriture des fiches actions Animation en visioconférence de Gilles RIVET et Aubry PRIEUR <b>Présentation de l'ensemble de la démarche et écriture du projet social</b>
<b>2022</b>	7 janvier 11 janvier 17 janvier 26 Janvier Avril Été	Écriture du projet social Présentation du projet social Passage en commission du Projet Social Passage en Conseil Municipal Recrutement du Directeur ou la Directrice du Centre Social Démarrage des activités du Centre Social
<b>2023</b>	Juin	Création de l'association



**AURAY**  
— An Alre —



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE LA VILLE

**Service Politique de la Ville et  
Dé démocratie Locale**  
20, rue du Colonel André Faure  
02 56 54 02 61  
aurayparticipatif@ville-auray.fr



## Un calendrier de lancement de l'activité

- *Un lancement sur deux ans*

La CAF du Morbihan fait le choix de délivrer un premier agrément sur deux années, afin de laisser un temps suffisant pour lancer les activités du centre social.

C'est donc dans cette durée que peut s'inscrire l'installation des activités du centre et la création de l'association porteuse.

- *Les étapes du lancement de l'activité*

De manière indicative, les étapes du lancement du centre social d'Auray s'inscrivent dans le calendrier suivant :

### **Janvier 2022**

- Agrément CAF
- Convention de prestation Ville/fédération des centres sociaux
- Convention de mise à disposition Ville/Bretagne Sud Habitat
- Lancement recrutement du directeur et de l'équipe

### **Avril 2022**

- Recrutement du directeur du centre social(cf annexes)

### **Été 2022**

- Démarrage des activités du centre social

### **Juin 2023**

- Création de l'association

